



**PRÉFET  
D'INDRE-  
ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Lettre d'information élections  
n°39 du 10 avril 2024**

## Sommaire

---

### I. Elections européennes – circulaire relative à l’affichage électoral

### II. Elections européennes – recensement des emplacements réservés à l’affichage électoral

#### I. Elections européennes – circulaire relative à l’affichage électoral

---

Vous trouverez ci-joint la circulaire IOMA2406670J du 4 avril 2024 relative à l’affichage électoral dans le cadre des élections européennes (annexe 1).

Nous attirons votre attention sur les possibilités d’aménagement évoquées aux points 1.1 et 1.2 de cette circulaire.

#### II. Elections européennes – recensement des emplacements réservés à l’affichage électoral

---

Comme indiqué dans la LIE n°34 du 14 novembre 2023, nous procédons à un nouveau recensement des emplacements réservés à l’affichage électoral pour actualiser les données que vous nous avez adressées lors du premier recensement concernant vos emplacements lors du scrutin de 2019.

Merci de bien vouloir compléter ce questionnaire LimeSurvey, **avant mardi 16 avril 12h00**, en distinguant les emplacements obligatoires et facultatifs (cf annexe 1) :

<https://indre-et-loire.questionnaire.interieur.gouv.fr/index.php/617893?newtest=Y&lang=fr>

Pour rappel, un emplacement n’est pas un panneau mais un lieu où sont installés vos panneaux d’affichage électoraux.

## Annexe

---

**Annexe n°1** : circulaire IOMA2406670J du 4 avril 2024 relative à l’affichage électoral dans le cadre des élections européennes